

Onoz, Saint-Martin et Velaine, du canton de Gembloux.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de l'industrie et du travail, M. COOREMAN.)

247. — 3 JUILLET 1899. — Arrêté ministériel du 3 juillet 1899 qui, modifiant celui du 22 septembre 1898, décide que le bureau de douanes d'Ophoven sera ouvert les jeudis, de 10 à 12 heures, en hiver, et les vendredis, de 8 à 10 heures, en été, à l'importation des viandes, graisses et issues, fraîches, préparées ou conservées, provenant d'animaux des espèces bovine, ovine, caprine ou porcine. Le présent arrêté entrera en vigueur le 14 juillet 1899. (Monit. du 9 juillet 1899.)

248. — 3 JUILLET 1899. — Loi contenant le budget du ministère de l'agriculture

et des travaux publics pour l'exercice 1899 (1). (Monit. du 12 juillet 1899.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget du ministère de l'agriculture et des travaux publics, pour l'exercice 1899, est fixé :

1 ^o Pour les dépenses ordinaires, à la somme de vingt-deux millions deux cent soixante-deux mille vingt-cinq francs vingt-cinq centimes.	fr. 22,262,025 25
2 ^o Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de trois millions trente-neuf mille francs.	3,039,000 »
Soit ensemble à la somme de vingt-cinq millions trois cent et un mille vingt-cinq francs vingt-cinq centimes.	fr. 25,301,025 25
conformément au tableau ci-annexé.	

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de l'agriculture et des travaux publics, M. LÉON DE BRUYN.)

Budget du ministère de l'agriculture et des travaux publics pour l'exercice 1899.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
Première section. — Dépenses ordinaires.		
CHAPITRE PREMIER. — ADMINISTRATION CENTRALE.		
<i>Personnel.</i>		
Art. 1 ^{er} . Traitement du ministre.	24,000 »	659,300 »
Art. 2. Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service	518,000 »	
<i>Matériel.</i>		
Art. 3. Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses	73,000 »	

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1897-1898.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi, n° 83, p. 253.

Session de 1898-1899.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte amendé du projet de loi, n° 3, p. 215 à 303. — Rapport. Séance du 23 mars 1899, n° 131. — Amendements. Séance

du 2 mai 1899, n° 164. Séance du 10 mai 1899, n° 178.

— Séance du 16 mai 1899, n° 180.

Annales parlementaires. — Discussion, p. 1275 à 1489.

— Adoption. Séance du 2 juin 1899, p. 1501.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Projet de loi, n° 74. —

Rapport. Séance du 13 juin 1899, n° 85.

Annales parlementaires. — Discussion, p. 366 à 446. —

Adoption. Séance du 28 juin 1899, p. 446.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
<i>Frais de déplacement.</i>		
Art. 4. Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires.	19,300 »	
<i>Honoraires des avocats.</i>		
Art. 5. Honoraires des avocats du département	28,000 »	
CHAPITRE II. — PENSIONS ET SECOURS.		
Art. 6. Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	15,350 »	
Art. 7. Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés	14,000 »	29,350 »
CHAPITRE III. — AGRICULTURE.		
Art. 8. Inspection de l'agriculture et service des agronomes de l'Etat : traitements, salaires, indemnités et frais de route. Frais des champs d'expériences et de démonstrations; frais d'études. Bureau de renseignements de la section agricole du Musée commercial de l'Etat; indemnités, frais de route, frais d'études, matériel	166,000 »	
Art. 9. Indemnités pour animaux abattus par ordre de l'autorité; indemnités pour cause de tuberculose bovine et porcine; indemnités pour bêtes bovines et porcines mortes ou impropres à la consommation pour cause de charbon; indemnités pour bêtes porcines mortes ou abattues et reconnues atteintes du rouget; frais à résulter du paiement de ces indemnités; frais à résulter de l'enlèvement et de la destruction des cadavres provenant d'animaux déclarés impropres à la consommation pour cause de maladies contagieuses. Frais divers de tuberculination et d'installations sanitaires à la frontière. Dépenses résultant du marquage du bétail, achat de marques et d'instruments de marquage; frais de route et indemnités des agents marqueurs. Subsidés aux fonds provinciaux d'agriculture, aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre la mortalité du bétail; dépenses diverses	1,400,000 »	
Art. 10. Inspection vétérinaire : traitements, indemnités, frais de route et de tournée, médecins vétérinaires agréés, indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires	185,000 »	
Art. 11. Inspection vétérinaire : matériel, frais de bureau, bulletin du service de la police sanitaire, impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques	15,000 »	
Art. 12. Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces et encouragements. Subsidés aux sociétés et aux syndicats d'élevage. Frais divers	500,000 »	3,385,100 »
Art. 13. Conseil supérieur de l'agriculture, traitement du secrétaire. — Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles, associations agricoles libres, subsidés. — Location d'un matériel de concours	190,000 »	
Art. 14. Concours, expositions ou congrès agricoles; subsidés et encouragements à des sociétés agricoles ou horticoles. Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du Bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles et spéciales, missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture. Sociétés coopératives de crédit agricole; subsidés pour frais de premier établissement et encouragements. Primes aux élèves des écoles primaires rurales pour la destruction des insectes nuisibles à l'agriculture.	70,000 »	
<i>Enseignement vétérinaire.</i>		
Art. 15. Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; traitements de disponibilité	114,700 »	
Art. 16. Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; frais de la commission de surveillance et des jurys; bourses d'études.	59,000 »	

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
<i>Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.</i>		
Art. 17. Personnel de l'institut agricole de l'Etat et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'Etat; traitements de disponibilité . . .	177,000 »	
Art. 18. Matériel de l'institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'Etat; améliorations, frais d'exploitation; frais des commissions d'administration, de surveillance et des jurys . .	80,000 »	
Art. 19. Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole ou horticole de l'Etat ou soumis à l'inspection.	40,000 »	
Art. 20. Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire, moyen et primaire; subsides. Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles. — Enseignement agricole dans les écoles normales. — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Concours entre les élèves des différentes écoles d'agriculture et d'horticulture	325,000 »	
<i>Jardin botanique de l'Etat.</i>		
Art. 21. Jardin botanique de l'Etat. Traitements du personnel . . .	43,200 »	
Art. 22. Jardin botanique de l'Etat. Dépenses de matériel et de culture.	50,200 »	
CHAPITRE IV. — EAUX ET FORÊTS.		
Art. 23. Traitements du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau; dépenses diverses	523,665 »	
Art. 24. Conseil supérieur des forêts. Stations météorologiques. Encouragements à des sociétés forestières. Bureau de recherches et de consultations en matière forestière. Conférences et champs d'expériences. Musée forestier. Traitements, salaires, indemnités. Frais divers	23,000 »	
Art. 25. Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'Etat.	401,000 »	707,665 »
Art. 26. Terrains incultes; défrichement; mise en valeur; conversion en bois, prés, oseraies ou étangs; subsides aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses	40,000 »	
Art. 27. Drainage des fanges; frais d'études et d'enquête	5,000 »	
Art. 28. Pisciculture et chasse; repeuplement des cours d'eau; dépenses diverses	45,000 »	
CHAPITRE V. — LABORATOIRES D'ANALYSES.		
Art. 29. Station agronomique: traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel. — Laboratoires d'analyses de l'Etat: traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel et frais d'analyse à prix réduit de matières fertilisantes et de produits agricoles. — Commission de haute surveillance. — Subsides aux laboratoires provinciaux, communaux et privés. — Frais d'analyse de denrées et substances alimentaires	206,250 »	206,250 »
CHAPITRE VI. — SERVICE DE SANTÉ.		
Art. 30. Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments; personnel des dites inspections; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons. Frais des commissions médicales provinciales. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsides et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central. Subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent gratuitement aux femmes indigentes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons		

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.	
de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. Musée d'hygiène. Laboratoires d'analyses. Matériel et indemnités. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Mesures de propagande contre l'alcoolisme; subsides; dépenses diverses.	400,000 »	433,500 »	
Art. 34. Académie royale de médecine	33,500 »		
CHAPITRE VII. — VOIRIE URBAINE ET VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.			
Art. 32. Encouragements pour l'extension et l'amélioration de la voirie vicinale et pour l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour l'amélioration des chemins communaux d'intérêt agricole. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique.	3,850,000 »	3,970,000 »	
Art. 33. Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau, de la voirie urbaine et des travaux d'assainissement; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à l'inspection et aux commissaires voyers. — Travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués pour le service de l'inspection. Frais d'études et d'expériences . .	100,000 »		
Art. 34. Frais de route et de séjour de l'inspection.	15,000 »		
Art. 35. Frais de bureau et matériel de l'inspection	5,000 »		
CHAPITRE VIII. — PONTS ET CHAUSSÉES.			
<i>Affaires générales.</i>			
Art. 36. Etudes de projets, levés de plans, adjudications; impressions et reproductions des plans. Achats et réparations de matériel. Fournitures diverses : instruments, clichés, papiers, livres, cartes, etc. — Frais divers de mission	46,000 »	10,849,855 »	
<i>Routes et bâtiments civils.</i>			
Art. 37. Routes : entretien, amélioration, redressement, plantations. Parcs publics, squares et voies cyclables : établissement et entretien. Frais d'expertise. Subsides	4,000,000 »		
Art. 38. Plantations nouvelles; frais d'expertise.	75,000 »		
Art. 39. Palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'Etat : entretien et réparations, travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. Acquisition d'immeubles. Cérémonies et fêtes publiques : travaux et fournitures. Loyers et impositions. Divers	850,000 »		
Art. 40. Service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : études de projets, levés de plans, adjudications, impressions; chauffage et éclairage. Achats et réparations de meubles. Fournitures de bureau et divers : matériel, instruments, livres, etc. . .	54,200 »		
<i>Travaux hydrauliques.</i>			
Art. 41. Canaux, rivières, polders, irrigations de la Campine, plantations et lignes télégraphiques; entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration	2,403,100 »		
Art. 42. Bacs et passages d'eau et dépendances : entretien, amélioration, établissement	40,000 »		
Art. 43. Ports, côtes, phares, fanaux : entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration. Boisement des dunes domaniales	725,000 »		
<i>Personnel des ponts et chaussées.</i>			
Art. 44. Ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées : traitements, frais de bureau et de déplacements. Jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ponts et chaussées. Frais de route et de séjour. Impressions. Dépenses diverses	1,433,800 »		

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
Art. 45. Chefs de bureau, commis, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs et autres agents subalternes des ponts et chaussées : traitements, indemnités, frais de déplacements. Jurys d'examen : frais divers	1,311,005 »	
Art. 46. Architectes et autres fonctionnaires et agents du service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : traitements, indemnités, frais de déplacements. Gardiens de monuments : frais d'habillement	200,550 »	
<i>Annales des travaux publics.</i>		
Art. 47. Publication du <i>Recueil</i> ; rémunération d'auteurs; frais de bureau, matériel, clichés, divers	11,200 .	
CHAPITRE IX. — BEAUX-ARTS.		
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>		
Art. 48. Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés. Encouragements à la gravure en taille douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts et à l'archéologie; subsides; fouilles artistiques et archéologiques; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; quote-part de l'administration des beaux-arts dans les frais du bureau de l'union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques de Berne; dépenses diverses. Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement, pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés	275,000 »	
Art. 49. Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'Etat dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'artistes belges et étrangers envoyées aux expositions. Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge	100,000 »	
<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
Art. 50. Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'Etat destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	148,705 »	
Art. 51. Académies et écoles de dessin : subsides, acquisitions et frais d'entretien de modèles, de médailles et de livres	233,500 »	
Art. 52. Inspection des beaux-arts, des académies et écoles de dessin; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et écoles	21,000 »	
Art. 53. Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin	3,000 »	
Art. 54. Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études	17,000 »	
Art. 55. Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; frais relatifs à ces concours; ateliers à Rome	43,500 »	
Art. 56. Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	20,000 »	

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
<i>Musées royaux; Musée Wiertz.</i>		
Art. 57. Musées royaux de peinture et de sculpture : personnel et frais de surveillance. — Musée Wiertz : traitement du conservateur et frais de surveillance	52,800 »	
Art. 58. Musées royaux de peinture et de sculpture : matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais divers et imprévus. — Musée Wiertz : matériel; frais divers et imprévus	113,310 »	
Art. 59. Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie : personnel et frais d'études des collections	53,250 »	
Art. 60. Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie : matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la commission de surveillance. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses. (Y compris une somme de 18,500 francs en charge temporaire.)	102,700 »	
<i>Monuments publics.</i>		
Art. 61. Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables.	50,000 »	
<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>		
Art. 62. Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclusivement historique ou artistique. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux	86,000 »	
Art. 63. Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments. — Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations.	100,000 »	
Art. 64. Commission royale des monuments : personnel	16,100 »	1,976,055 25
Art. 65. Commission royale des monuments : jetons de présence des membres; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	20,200 »	
Art. 66. Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	3,500 »	
Art. 67. Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses.	2,500 »	
<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>		
Art. 68. Conservatoire royal de musique de Bruxelles : dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	161,820 »	
Art. 69. Conservatoire royal de musique de Liège : dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	79,758 »	
Art. 70. Conservatoire royal de musique de Gand : dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	54,526 »	
Art. 71. Conservatoire royal flamand de musique d'Anvers : dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	47,031 25	

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
Art. 72. Subsidés aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsidés aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsidés et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsidés et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Encouragements à l'art dramatique musical. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses.	152,855 »	
Art. 73. Inspection des écoles de musique. — Conseil de perfectionnement des études musicales	41,000 »	
Art. 74. Part de l'Etat dans les traitements des membres du personnel administratif et enseignant des établissements d'enseignement communal ressortissant à l'administration des beaux-arts, qui, par dérogation à l'article 3 de la loi du 31 mars 1884, sont mis en disponibilité par le ministre de l'agriculture et des travaux publics	2,000 »	
CHAPITRE X. — TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
Art. 75. Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.	24,950 »	24,950 »
CHAPITRE XI. — DÉPENSES IMPRÉVUES.		
Art. 76. Dépenses imprévues non libellées au budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 7.	45,000 »	20,000 »
Art. 77. Rentes annuelles et pensions accordées : 1 ^o à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions; 2 ^o à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions . . .	5,000 »	
Total. . fr.		22,262,025 25
Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.		
CHAPITRE XII. — SERVICES DIVERS.		
<i>Agriculture.</i>		
Art. 78. Recensement agricole.	450,000 »	
Art. 79. Ecoles moyennes pratiques d'horticulture et d'agriculture de l'Etat à Vilvorde. — Travaux complémentaires d'amélioration, construction de serres.	5,000 »	
Art. 80. Jardin botanique. Achat du mobilier destiné à abriter les nombreuses collections scientifiques dans les nouveaux locaux . .	48,000 »	
<i>Hygiène publique.</i>		
Art. 81. Déplacement de la station de désinfection du port d'Ostende.	18,000 »	
<i>Ponts et chaussées.</i>		
Art. 82. Redressement de la Montagne de la Cour : liquidation du subside à payer à la ville de Bruxelles. — Solde du subside alloué à la Société anonyme du Quartier Léopold II	445,000 »	

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DEPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
Art. 83. Palais du Cinquantenaire. Appropriation des locaux Organisation des musées des arts décoratifs et industriels. Installations diverses	500,000 »	3,390,000 »
Art. 84. Construction d'un mobilier pour la salle des estampes à la Bibliothèque royale	35,000 »	
Art. 85. Installations de rayons en fer pour les archives générales du royaume	36,000 »	
Art. 86. Conservatoire royal de musique de Bruxelles. Achat d'immeubles. Agrandissement des locaux et dégagements pour le cas d'incendie	150,000 »	
Art. 87. Dépôt des archives de l'Etat, à Gand. Construction	100,000 »	
Art. 88. Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial, à Gand; travaux de parachèvement	200,000 »	
Art. 89. Restauration de l'ancien château des comtes de Flandre, à Gand et aménagement des abords de ce monument	30,000 »	
Art. 90. Sambre canalisée. Travaux d'amélioration	80,000 »	
Art. 91. Canaux de Liège à Anvers. Travaux d'amélioration	130,000 »	
Art. 92. Canal de Bossuyt à Courtrai. Renouvellement d'une machine d'alimentation	70,000 »	
Art. 93. Canaux de dérivation de la Lys et de Selzaete à la mer du Nord. Reconstruction de ponts	110,000 »	
Art. 94. Canal de Loo. Travaux de recusement et d'approfondissement	50,000 »	
Art. 95. Canal d'Ypres à l'Yser. Travaux d'approfondissement, d'élargissement et de redressement	50,000 »	
Art. 96. Amélioration des maisons d'habitation des agents des voies navigables. Reconstruction de maisons délabrées	50,000 »	
Art. 97. Port d'Ostende. Reconstruction de portes d'écluses	65,000 »	
Art. 98. Port de Nieuport. Reconstruction d'une partie du musoir de l'estacade est	115,000 »	
Art. 99. Port de Blankenberghe. Travaux d'amélioration; reconstruction d'estacades	225,000 »	
Art. 100. Côtes. Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration. Subsidés	250,000 »	
Art. 101. Canal de Gand par Bruges et Ostende. Travaux d'amélioration. Expropriations	150,000 »	
Art. 102. Canal de Louvain à la Dyle. Frais d'études; impressions, etc. — Frais de route des membres de la commission, etc.	7,000 »	
<i>Beaux-arts.</i>		
Art. 103. Ruines de l'abbaye de Villers	50,000 »	
Art. 104. Ruines de l'abbaye d'Aulne	40,000 »	
Art. 105. Conservatoire royal de musique de Gand. — Agrandissement des locaux	140,000 »	
Art. 106. Musées royaux des arts décoratifs et industriels. Transfert. Aménagement des collections	100,000 »	
Total du budget du ministère de l'agriculture et des travaux publics.	fr.	25,301,025 25